URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 – 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
15 décembre 2009

6

ANNEXE SANITAIRE

URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 – 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de

SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
15 décembre 2009

6 a

NOTICE SANITAIRE

RÉSEAU D'EAU POTABLE

La commune de Saint-Omer-en-Chaussée est alimentée par le réseau intercommunal d'adduction d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Agglomération Beauvaisienne. Le Syndicat délègue l'entretien et l'exploitation du réseau au SEAO (société des eaux et de l'assainissement de l'Oise) par contrat d'affermage.

L'origine de l'eau potable distribuée sur la commune de St-Omer-en-Chaussée provient de deux forages : Tillé-Rieux et Oudeuil .

Le cheminement de l'eau puisée à Tillé jusqu'au réservoir de Coullemogne, sur la commune d'Oudeuil est le suivant : TILLE RIEUX– JUVIGNIES – PISSELEU – OUDEUIL. L'amenée d'eau sur le territoire communal se fait par une canalisation de Ø 200 mm qui dessert Villepoix puis le village.

Le cheminement de l'eau puisée à Oudeuil est direct jusqu'à Saint-Omer-en-Chaussée (Villepoix).

L'eau puisée est stockée dans un réservoir situé sur la commune d'Oudeuil d'une capacité de 500 m3.

La commune connaît quelques consommateurs importants d'eau : le centre le Belloy et ses 500 équivalents/habitants, certaines exploitations agricoles raccordées au réseau depuis 2002, piscines…

Le village est majoritairement desservi par des canalisations de grand diamètre, c'est-à-dire supérieur à 100 mm. Les rues tertiaires en impasse sont desservies par des canalisations de Ø 60 mm. En raison de la configuration urbaine, le réseau est tout en longueur et très peu arborescent. L'axe de la RD 901 connaît un réseau double. Le réseau a fait l'objet d'un renforcement récent (2004) au niveau du chemin latéral.

Le hameau de Villepoix est traversé par une canalisation de Ø 200 mm qui dessert la majorité des constructions. Deux canalisations de Ø 150 mm sont reliées à la branche principale et desservent les deux voies secondaires. Des canalisations de Ø 60 mm permettent de desservir les constructions en impasses. Le réseau semble surdimensionné pour la taille du hameau.

Le hameau de Monceaux est desservi par une branche de Ø 150 mm provenant du village qui se divise en deux au niveau du carrefour de la RD 901. Des antennes en impasse se branchent sur cette canalisation pour desservir les rues tertiaires.

Au niveau du château, une canalisation de Ø 80 mm se dirige vers le moulin. Le réseau est largement dimensionné au regard de la taille du hameau.

Le moulin des forges est desservi par une antenne de Ø 150 mm et relayé par une canalisation de 60 mm permettant uniquement l'adduction en eau potable des habitations. Les travaux d'extension et de renforcement ont été réalisés récemment.

D'une façon générale, il est important de souligner la capacité conséquente du réseau : la plupart des canalisations ont un diamètre égal ou supérieur à 100 mm. Seules les canalisations en impasse ont un diamètre inférieur (60 mm) ; il s'agit dans la plupart des cas de la partie terminale du réseau (Moulin des Forges, impasse du Vexin, route d'Oudeuil, rue du Maréchal Leclerc,…).

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Les eaux usées

Concernant le réseau d'assainissement, la commune est maître d'ouvrage. L'unité de traitement (station d'épuration) est implantée sur le territoire communal de Saint-Omer-en-Chaussée. Le raccordement de communes limitrophes au réseau de Saint-Omer-en-Chaussée a été envisagé mais ne s'est jamais concrétisé.

D'une capacité de 3000 Equivalent/Habitant, la station d'épuration offre une capacité suffisante pour faire face au développement éventuel de la commune de Saint-Omer-en-Chaussée.

Le réseau d'assainissement fonctionne grâce à 3 postes de refoulement qui assurent le bon acheminement des eaux usées vers la station de traitement, située dans la vallée du petit Thérain.

Seules quatre habitations ne sont pas desservies par le réseau d'assainissement collectif et sont donc en assainissement autonome : route de Moimont, au niveau du chemin latéral, près de l'étang et le bois de Mazille.

La commune a approuvé son schéma de zonage d'assainissement le 12 septembre 2001.

Les eaux pluviales

Concernant les eaux pluviales, elles sont évacuées par le même réseau que les eaux usées ; le réseau est donc unitaire.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES

La collecte des ordures ménagères constitue une compétence intercommunale et est donc organisée par la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Le ramassage sur la commune, réalisé par la société SEPUR est hebdomadaire : les ordures ménagères et le tri sélectif sont ramassés le lundi. Pour les autres déchets, ils sont ramassés tous les quinze jours.

Deux déchetteries sont implantées sur le territoire de la CCPV à Feuquières et Gremevillers. En revanche, la commune a passé une convention avec la commune de Crèvecoeur-le-Grand qui possède aussi une déchetterie.

Les ordures ménagères sont traitées au centre de Thieuloy l'Abbaye. En 2007, le poids moyen d'ordures par habitant était de 309 kg.

ADDUCTION D'EAU POTABLE

SIEAB

DEFENSE INCENDIE

Commune de

SAINT OMER

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération en date du :
15 DEC. 2009

EDITION LIMITEE

6b
PLAN LOCAL D'URBANISME

Village

GÉNÉRALE des eaux

AGENCE DE L'OISE
SEAO
1 Rue du Therain
60000 BEAUVAIS

Dessin de B.DEGRUMELLE
Mise à Jour le : 14/11/05
Echelle : 1/ 2000
Planche 01/ 02

LEGENDE

- PI 100
- PI >100
- Bouche de Lavage
- PI <100
- BI 100
- BI<100
- Réserve Incendie
- PI limité
- Borne de Puisage
- Réserve Incendie 120m3 avec PI d'Aspiration
- PI d'Aspiration
- Vidange
- Ventouse
- Clapet
- Plaque Pleine
- Stabilisateur de Pression
- Compteur
- Cone
- Purge
- RV Ouvert
- RV Fermé
- Quart de Tour

Réseau OUDEUIL - TILLE

Réseau Réduit

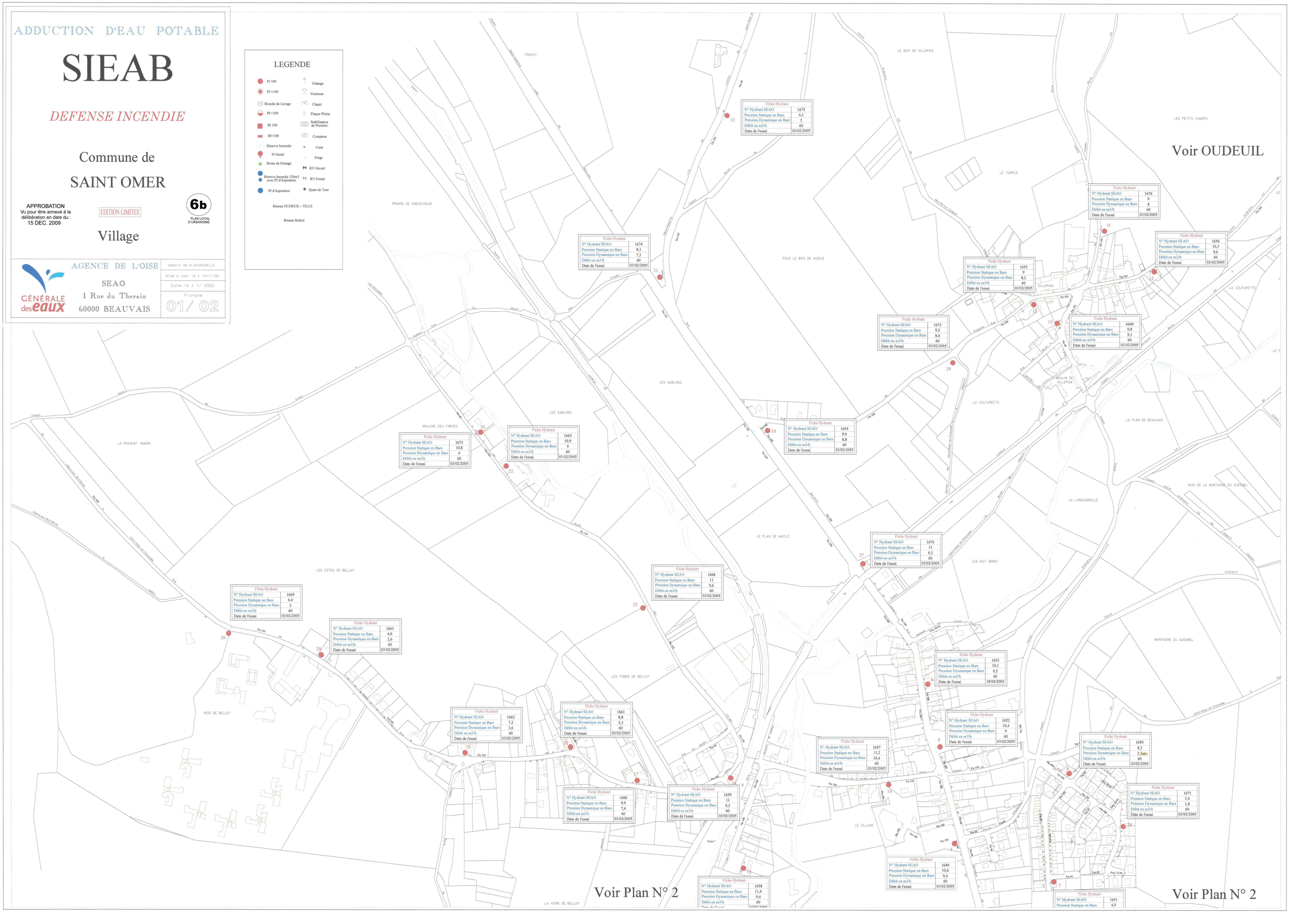

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1675
Pression Statique en Bars	6,1
Pression Dynamique en Bars	5
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1676
Pression Statique en Bars	9
Pression Dynamique en Bars	8
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1674
Pression Statique en Bars	8,1
Pression Dynamique en Bars	7,3
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1656
Pression Statique en Bars	10,3
Pression Dynamique en Bars	9,6
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1655
Pression Statique en Bars	9
Pression Dynamique en Bars	8,2
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1672
Pression Statique en Bars	9,2
Pression Dynamique en Bars	8,4
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	4449
Pression Statique en Bars	9,8
Pression Dynamique en Bars	9,1
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1673
Pression Statique en Bars	10,8
Pression Dynamique en Bars	9
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1665
Pression Statique en Bars	10,9
Pression Dynamique en Bars	9
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1654
Pression Statique en Bars	9,6
Pression Dynamique en Bars	8,8
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1670
Pression Statique en Bars	11
Pression Dynamique en Bars	9,3
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1668
Pression Statique en Bars	11
Pression Dynamique en Bars	9,6
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1669
Pression Statique en Bars	6,4
Pression Dynamique en Bars	2
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1663
Pression Statique en Bars	6,6
Pression Dynamique en Bars	2,6
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1653
Pression Statique en Bars	10,1
Pression Dynamique en Bars	9,5
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	18/04/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1652
Pression Statique en Bars	10,4
Pression Dynamique en Bars	9
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1662
Pression Statique en Bars	7,2
Pression Dynamique en Bars	3,6
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1661
Pression Statique en Bars	8,8
Pression Dynamique en Bars	5,3
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1657
Pression Statique en Bars	11,2
Pression Dynamique en Bars	10,4
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1650
Pression Statique en Bars	4,3
Pression Dynamique en Bars	3,3
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1660
Pression Statique en Bars	9,9
Pression Dynamique en Bars	7,4
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1659
Pression Statique en Bars	11
Pression Dynamique en Bars	9,3
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1671
Pression Statique en Bars	3,4
Pression Dynamique en Bars	1,8
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1658
Pression Statique en Bars	11,4
Pression Dynamique en Bars	9,4
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1649
Pression Statique en Bars	10,6
Pression Dynamique en Bars	9,4
Débit en m3/h	60
Date de l'essai	03/02/2005

Fiche Hydrant	
N° Hydrant SEAO	1651
Pression Statique en Bars	4,9

ADDUCTION D'EAU POTABLE

SIEAB

DEFENSE INCENDIE

Commune de

SAINT OMER

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération en date du :
15 DEC. 2009

EDITION LIMITEE

6c
PLAN LOCAL D'URBANISME

Monceaux

GÉNÉRALE des eaux

AGENCE DE L'OISE
SEAO
1 Rue du Therain
60000 BEAUVAIS

Dessin de B.DEGRUMELLE
Mise à Jour le : 14/11/05
Echelle : 1/ 2000
Planche
02/ 02

LEGENDE

- PI 100
- PI >100
- Bouche de Lavage
- PI <100
- BI 100
- BI>100
- Réserve Incendie
- PI limité
- Borne de Puisage
- Réserve Incendie 120m3 avec PI d'Aspiration
- PI d'Aspiration
- Vidange
- Ventouse
- Clapet
- Plaque Pleine
- Stabilisateur de Pression
- Compteur
- Cone
- Purge
- RV Ouvert
- RV Fermé
- Quart de Tour

Réseau TILLE - OUDEUIL

Réseau Réduit

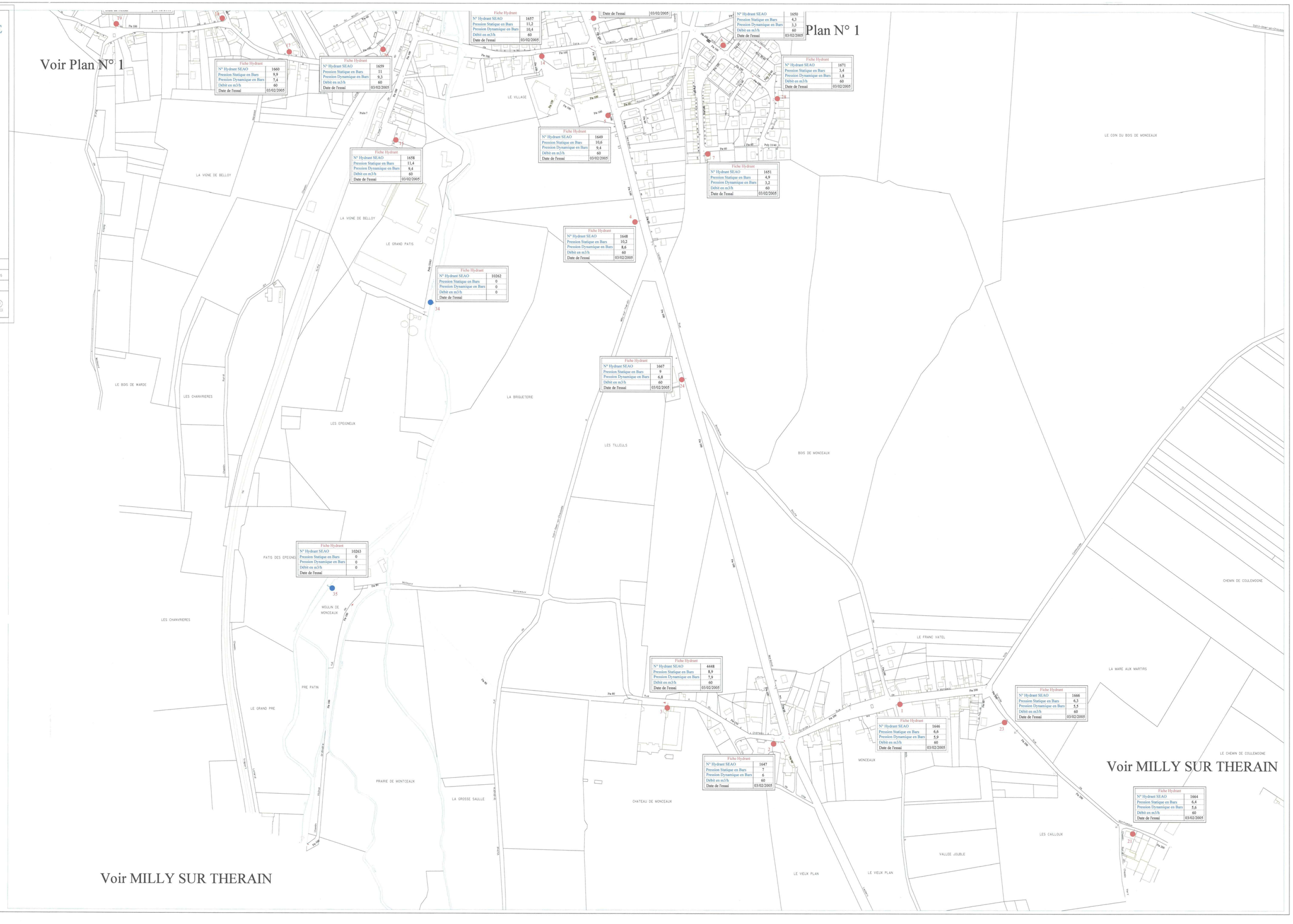

ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE

SAINT OMER EN CHAUSSEE

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération en date du :
15 DEC. 2009

EDITION LIMITEE

6d
PLAN LOCAL D'URBANISME

Village

VEOLIA EAU
AGENCE DE L'OISE
SEAO
1 Rue du Therain
60000 BEAUVAIS

Dessin de B.DEGRUMELLE
Mise à Jour le : 09/02/06
Echelle : 1/ 2000
Planche 01/ 02

LEGENDE

Eléments :

- Regard sous macadam
- Regard chaussée
- Regard trottoir
- Avaloir
- Grille
- Regard Déversoir d'orage
- Regard Perte
- Chambre
- Avaloir grille
- Regard de plaquage
- Déversoir hydraulique
- Regard borgne
- Station de refoulement
- Station de relèvement
- Station d'épuration
- Raccord sous vide
- Boîte de Transfert
- Regard Flottif

Réseau :

- Réseau communal

Types de réseaux

- Refoulement
- Eaux usées

ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE

SAINT OMER EN CHAUSSEE

EDITION LIMITEE

6e
PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération en date du :
15 DEC. 2009

Monceaux

LEGENDE

Eléments :

- Regard sous macadam
- Regard chaussée
- Regard trottoir
- Avaloir
- Grille
- Regard Déversoir d'orage
- Regard Perte
- Chambre
- Avaloir grille
- Regard de plaugge
- Déversoir hydraulique
- Regard borgne
- Station de refoulement
- Station de relèvement
- Station d'épuration
- Raccord sous vide
- Boîte de Transfert
- Regard Flotif

Réseau :

- Réseau communal

Types de réseaux

- Refoulement
- Eaux usées

VEOLIA EAU

AGENCE DE L'OISE
SEAO
1 Rue du Therain
60000 BEAUVAIS

Dessin de B.DEGRUMELLE
Mise à Jour le : 09/02/06
Echelle : 1/ 2000
Planche
02/ 02

URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 – 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de

SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
15 décembre 2009

6 f

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Marseille-en-Beauvaisis
COMMUNE DE SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2001

DATE DE CONVOCATION
Le 07 Septembre 2001

DATE D'AFFICHAGE
Le 19 Septembre 2001

NOMBRE DE CONSEILLERS

Afférents au Conseil :	15
En exercice :	15
Votants :	14

Objet :

Zonage d'assainissement
Approbation du projet de délimitation et mise à l'enquête publique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification du :

Le Maire

Signature et cachet

L'an deux mille un, le douze septembre à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Devambez Gérard, Maire,
Etaient présents :
MM. Bauchet J-P, Daverdin S, Martin J, Adjoints,
MM. Mmes Grenier Ph, Grégoire J.-P, Geernaert A, Pénisson M-D, Duytsche M-J, d'Hardivilliers B, Gillet J, Rouillard C, Martin J, Mouillard C et Diérick A.
Absente excusée : Mme Buleux A.

Monsieur Geernaert Alain a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter auprès enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Monsieur le Maire rappelle enfin qu'il convient désormais de soumettre à enquête publique ledit projet de zonage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1) **ADOPTE** le projet de délimitation du zonage prévu par l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
2) **DECIDE** de la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement,
3) **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'un des Adjoints dans l'ordre du tableau pour mener et signer toutes pièces s'y rapportant,
4) **DECIDE** à l'unanimité de choisir l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des 4 habitations suivantes :
   - Mme CHABRUT et Mr BARILLOT - «Bois Mazille»,
   - Mr et Mme PIERRON Claude - «L'Etang» chemin latéral,
   - Mr et Mme DIERICK Christian - 2, route de Moimont,
   - Mr et Mme HENAULT Gérard - 4, route de Moimont.
5) Pour ces deux dernières habitations situées aux n°2 et 4 route de Moimont, une possibilité de raccordement au réseau des Eaux Usées de Milly-sur-Thérain est envisageable, sous réserve d'une décision du Conseil Municipal de cette commune.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme.

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
- 5 OCT. 2001

Fait à SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE
Le 3 octobre 2001

Le Maire,

MAIRIE DE ST OMER EN CHAUSSEE (Oise)

LES FILIERES DE TRAITEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

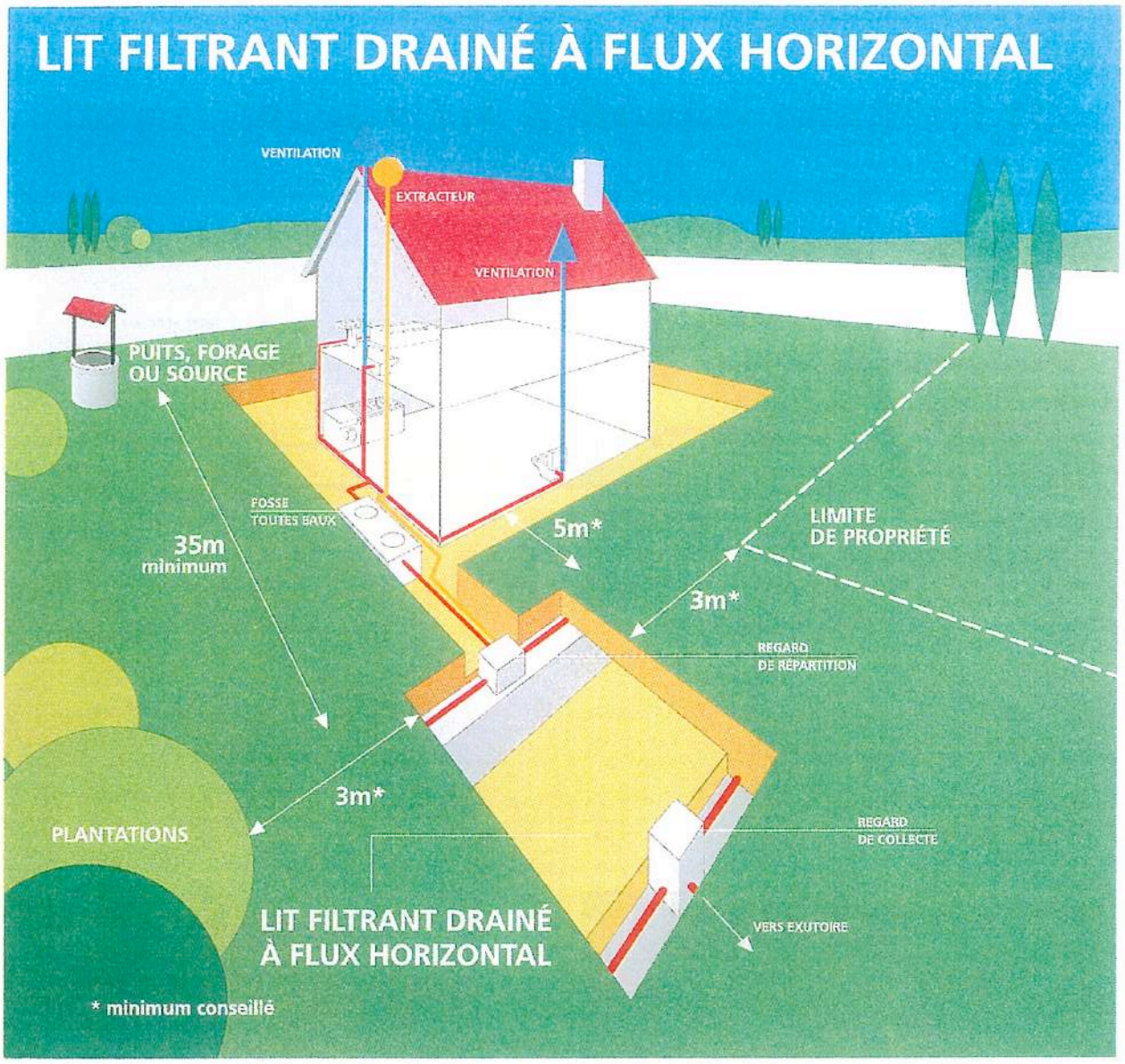

Ce dispositif ne doit être mis en place que dans des cas exceptionnels : sol inapte à l'épandage naturel et impossibilité d'installer un lit filtrant drainé à flux vertical.

Conditions de mise en œuvre :

Le lit filtrant drainé à flux horizontal est établi dans une fouille à fond horizontal, creusée d'au moins 0,50 m sous le niveau d'arrivée des effluents.

La répartition des effluents sur toute la largeur de la fouille est assurée, en tête par une canalisation enrobée de graviers dont le fil d'eau est situé à au moins 0,35 m du fond de la fouille. Le dispositif comporte successivement dans le sens d'écoulement des effluents des bandes de matériaux disposées perpendiculairement à ce sens sur une hauteur de 0,35 m au moins et sur une longueur de 5,50 m :

- *une bande de 1,20 m de gravillons fins,*
- *une bande de 3 m de sable propre,*
- *une bande de 0,50 m de gravillons fins à la base desquels est noyée une canalisation de reprise des effluents.*
- *l'ensemble est recouvert d'un feutre imputrescible perméable à l'eau et à l'air recouvert d'une couche de terre végétale.*

Dimensionnement :

La largeur du front de répartition est de 6 m jusqu'à 4 pièces principales et de 8 m pour 5 pièces. Il est ajouté 1 m par pièce principale supplémentaire.

LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX HORIZONTAL

COUPE LONGITUDINALE

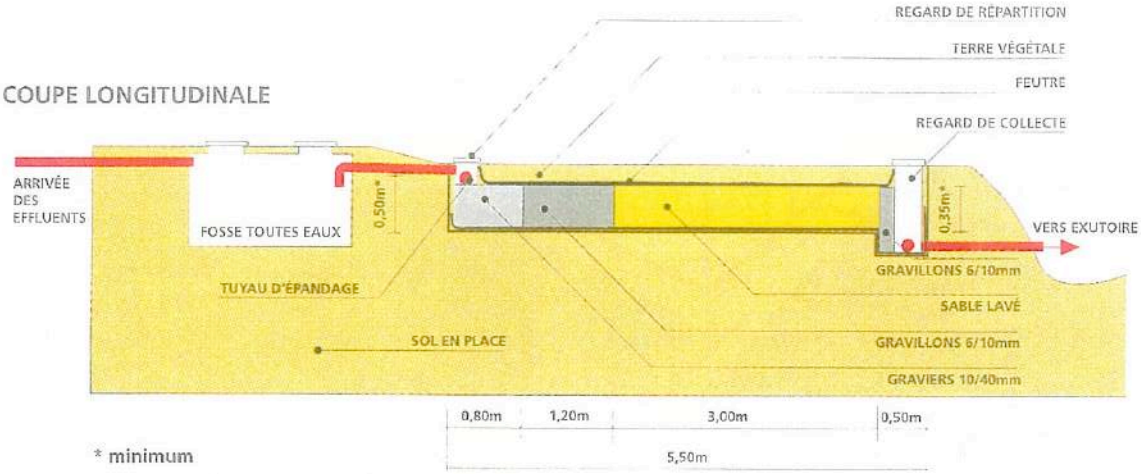

* minimum

FICHE TECHNIQUE

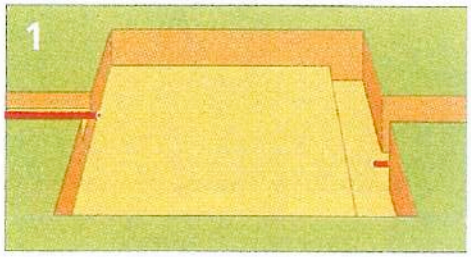

- Réaliser une excavation à fond plat de 0,35m au moins sous le niveau de la canalisation d'amenée. Elle doit être au-dessus de la nappe et ne doit pas collecter les eaux de ruissellement et de drainage naturel.
  Creuser une rigole de 0,50m de large en fin de lit filtrant.

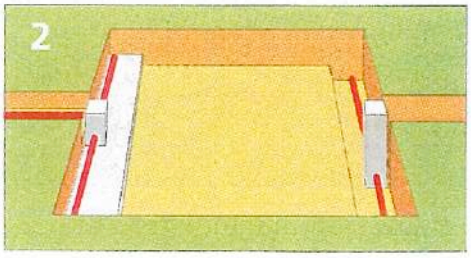

- Placer le gravier (10/40mm) sur une hauteur de 0,35m, puis poser le regard et la canalisation de distribution.
- Placer le regard de sortie et la canalisation de reprise de l'effluent traité sur le fond du lit filtrant.

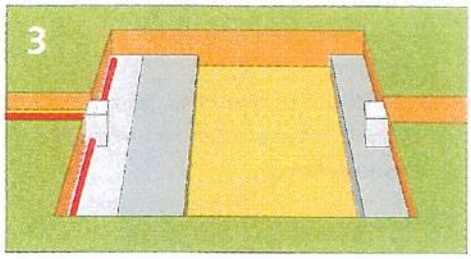

- Mettre en place le gravillon (6/10mm) pour obtenir au total avec le gravier une longueur de 2m.
- Mettre en place le gravillon aval.
- Placer le sable (taillé 0,25 à 0,60mm) dans les 3m situés entre le gravillon amont et aval en veillant à ce qu'il n'y ait pas de gravillon sous le sable.

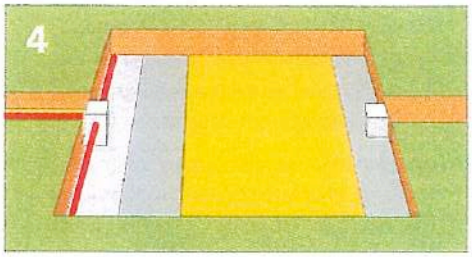

- Il ne reste plus qu'à recouvrir l'ensemble d'un feutre de protection imputrescible (feutre de jardin) perméable, puis d'une couche de terre non argileuse (la terre des fouilles ne doit pas être utilisée en recouvrement).

LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX VERTICAL

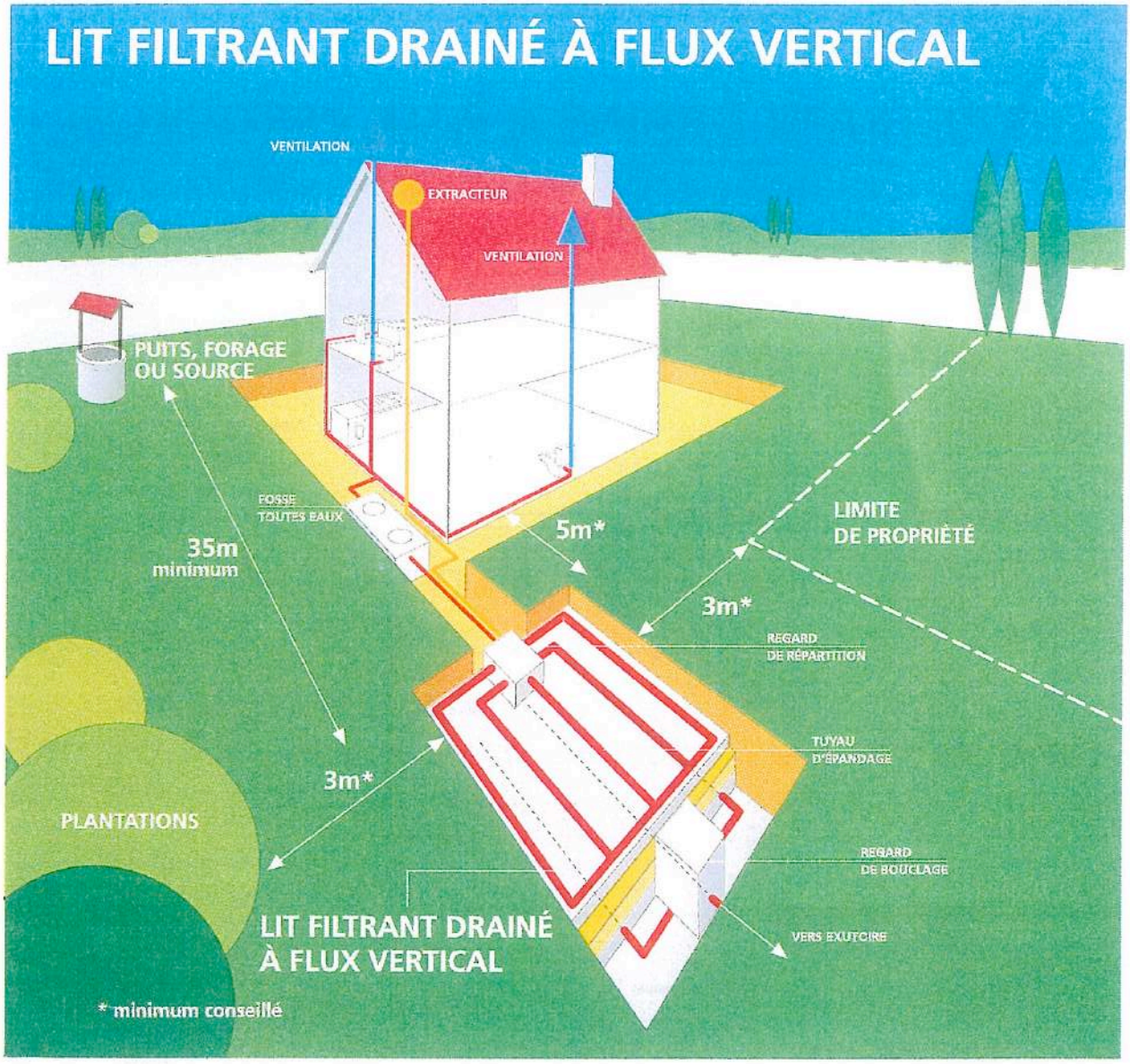

Ce dispositif est à prévoir lorsque le sol est inapte à un épandage naturel et lorsqu'il existe un exutoire pouvant recevoir l'effluent traité.

Conditions de mise en œuvre :

Le lit filtrant drainé à flux vertical se réalise dans une excavation à fond plat de forme généralement proche d'un carré et d'une profondeur de 1,00 m sous le niveau de la canalisation d'amenée, dans laquelle sont disposés de bas en haut :

- *un film imperméable,*
- *une couche de graviers d'environ 0,10 m d'épaisseur au sein de laquelle des canalisations drainent les effluents traités vers l'exutoire,*
- *un feutre imputrescible perméable à l'eau et à l'air,*
- *une couche de sable siliceux lavé de 0,70 m d'épaisseur,*
- *une couche de graviers de 0,20 à 0,30 m d'épaisseur dans laquelle sont noyées les canalisations de distribution qui assurent la répartition sur le lit filtrant,*
- *un feutre imputrescible perméable à l'eau et à l'air,*
- *une couche de terre végétale.*

Dimensionnement :

La surface du lit filtrant drainé à flux vertical doit être au moins égale à 5 m² par pièce principale (minimum : 20 m²).

LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX VERTICAL

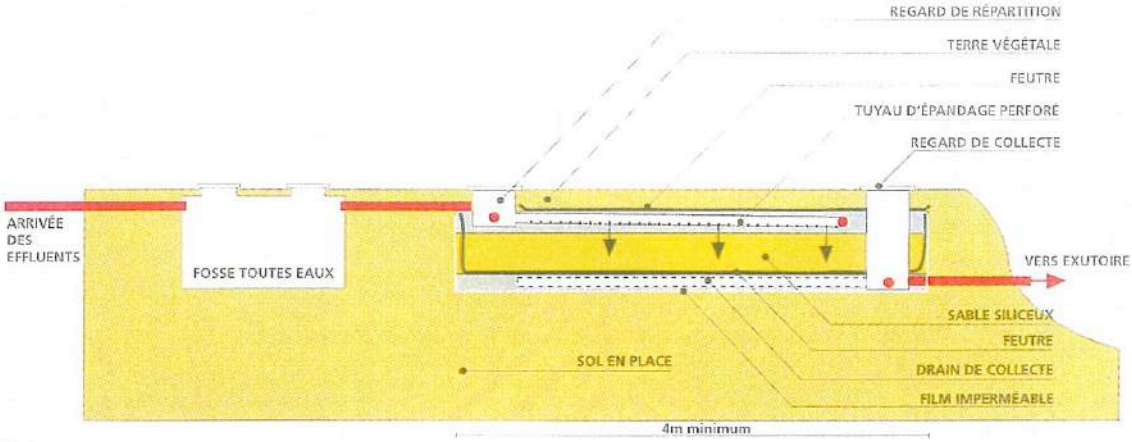

COUPE LONGITUDINALE

CANALISATIONS RIGIDES Ø100mm
AVEC OUVERTURES Ø 10mm OU FENTES DE 5mm MINIMUM
ESPACÉES TOUS LES 10 À 15cm

TUYAU D'ÉPANDAGE

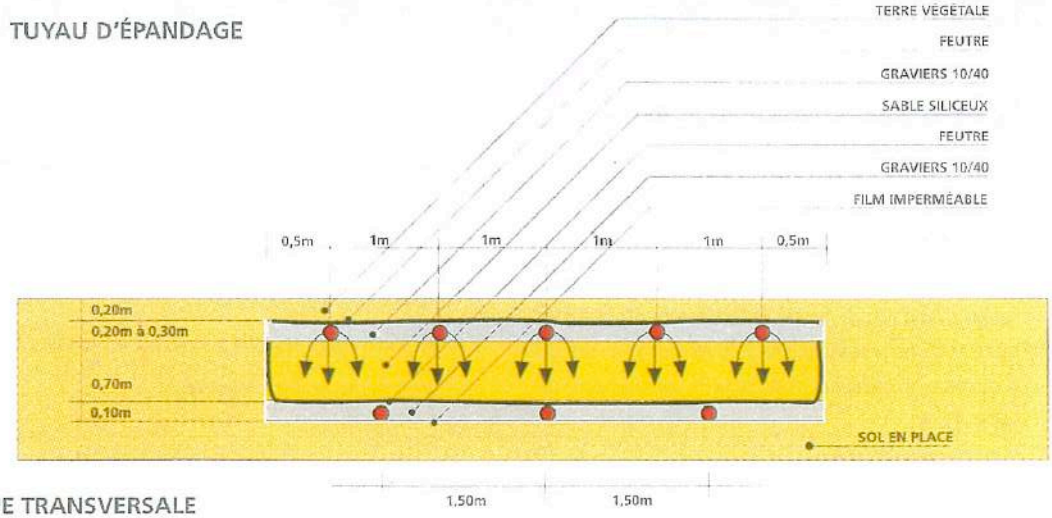

COUPE TRANSVERSALE

FOSSE TOUTES EAUX

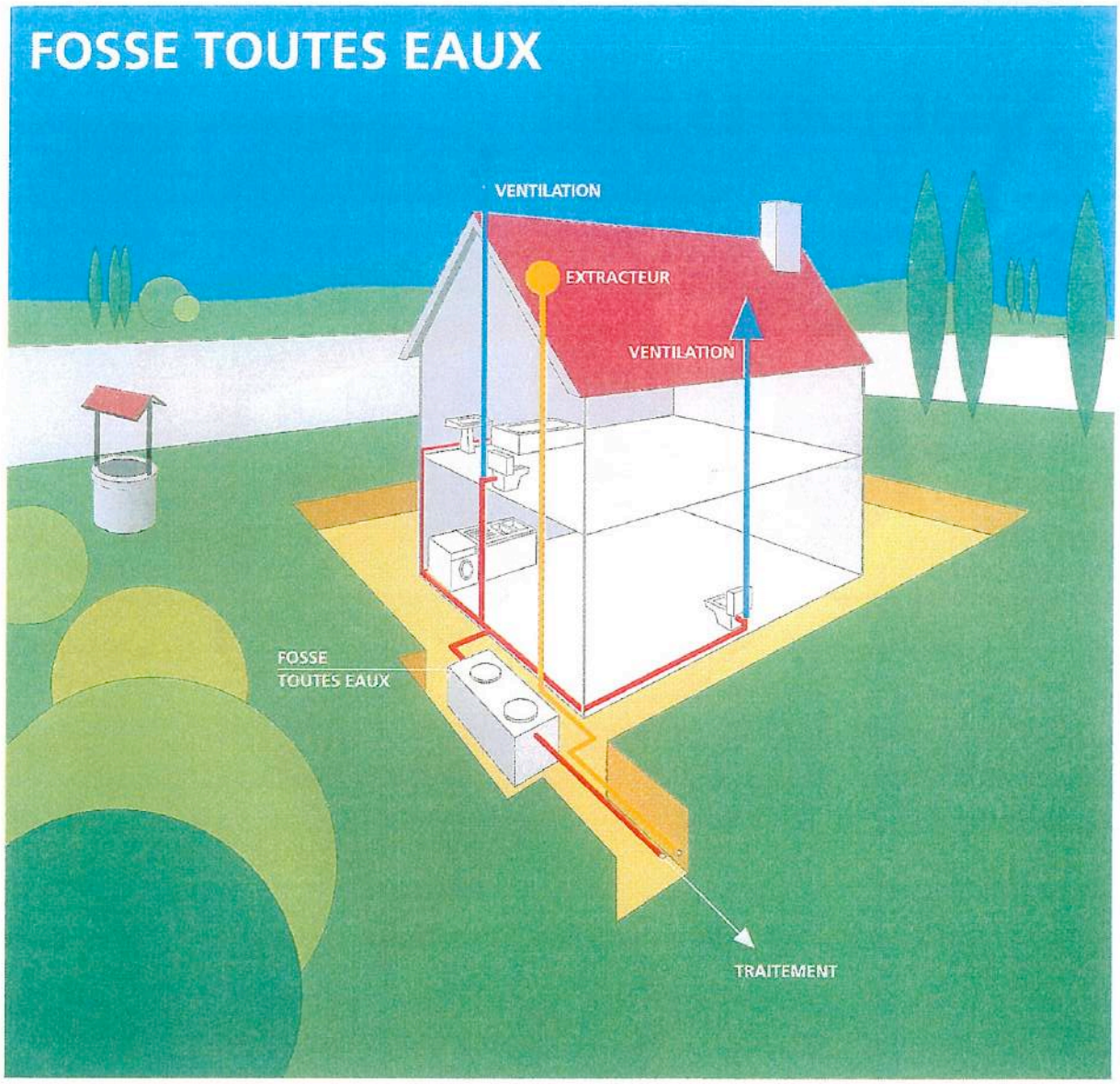

Une fosse toutes eaux est un appareil destiné à la collecte, à la liquéfaction partielle des matières polluantes contenues dans les eaux usées et à la rétention des matières solides et des déchets flottants.

Elle reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques.

La fosse toutes eaux doit débarrasser les effluents bruts de leurs matières solides afin de protéger l'épandage contre un risque de colmatage.

Elle doit également liquéfier ces matières retenues par décantation et flottation.

La hauteur d'eau ne doit pas être inférieure à 1 m.

La fosse toutes eaux génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace.

L'évacuation de ces gaz est assurée par un extracteur placé au-dessus des locaux habités.

Le diamètre de la canalisation d'extraction sera d'au moins 10 cm

Les installations et ouvrages doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire.

A défaut de justifications fournies par le constructeur de la fosse toutes eaux, la vidange des boues et des matières flottantes doit être assurée au moins tous les 4 ans.

DIMENSIONNEMENT :

Le volume minimun de la fosse toutes eaux sera de 3 000 l pour les logements comprenant jusqu'à 5 pièces principales.

Il sera augmenté de 1 000 l par pièce supplémentaire.

FOSSE TOUTES EAUX

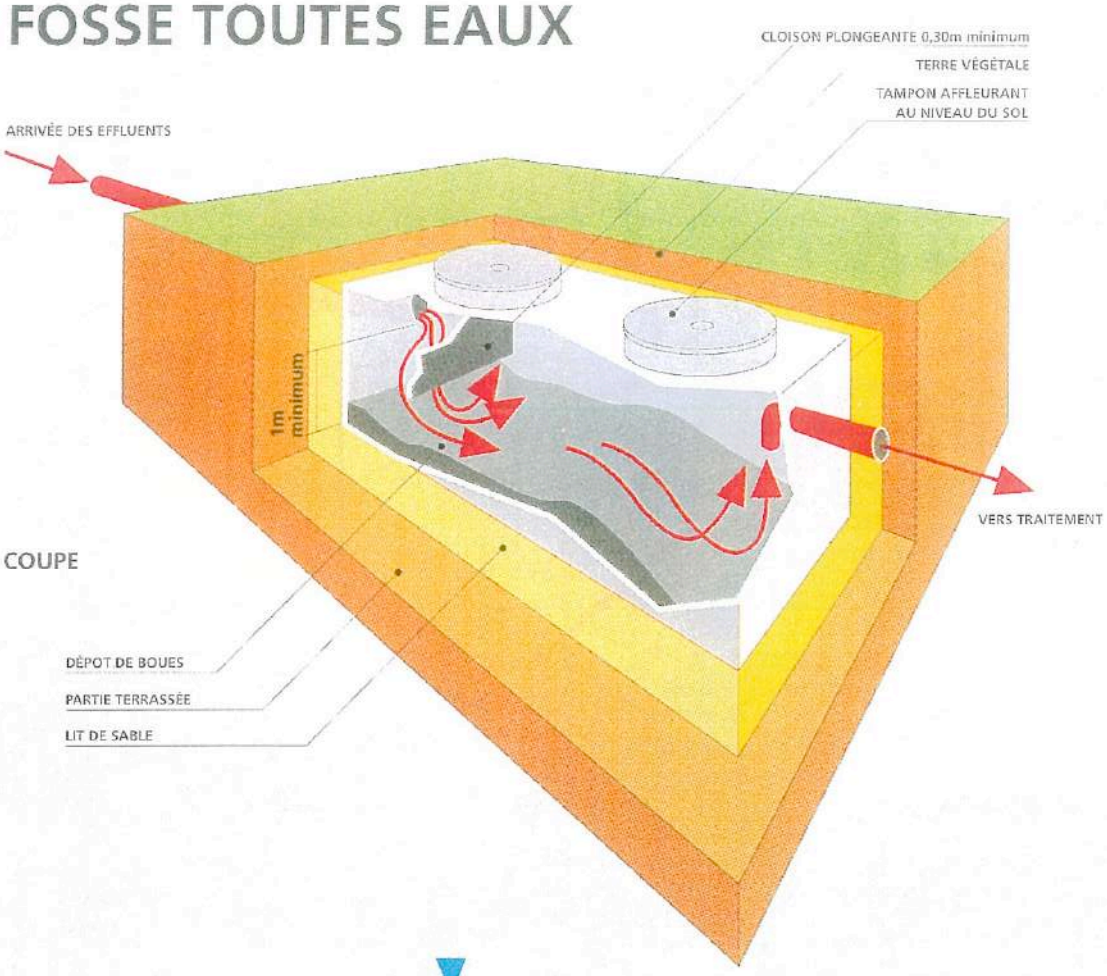

COUPE

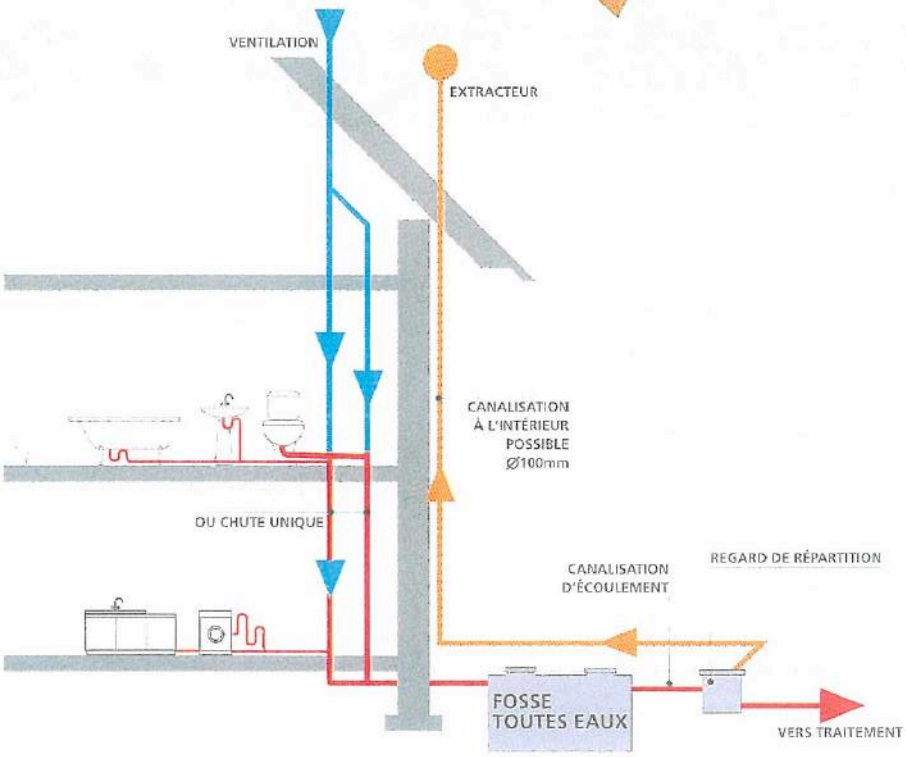

SCHÉMA DE PRINCIPE DE VENTILATION